

Question écrite du 30/03/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Le Gouvernement wallon a reconduit la quasi-totalité des projets inscrits au Plan d'investissements 2019-2024 sur le territoire de l'arrondissement de Verviers, dans son Plan d'investissements 2021-2026, et je m'en réjouis.

À cet égard, je souhaiterais attirer l'attention particulière de Monsieur le Ministre sur un des projets liés à la Commune de Theux, lié au réaménagement complet de la chaussée de Verviers (N657). Pour celui-ci, la mise en adjudication de ce marché de travaux est prévue pour cette année 2021.

Le Collège communal theutois l'a récemment contacté (en date du 11 mars 2021) à ce sujet, rappelant notamment que cet axe routier était emprunté quotidiennement par un transit important (11 000 véhicules dans chaque sens, dont 350 poids lourds) pour relier les autoroutes E25 et E42. En outre, le collège communal theutois souhaitait attirer son attention sur les conséquences qu'aurait ce chantier imminent pour les usagers empruntant quotidiennement cet axe, sur l'ensemble du réseau routier de la région verviétoise, et plus particulièrement sur la mobilité theutoise.

Allant plus loin que le simple fait d'attirer son attention sur ce dossier, ce courrier préconisait la prise de dispositions par le SPW-Mobilité et Infrastructures (Directions des routes de Verviers et Direction des routes de Liège) pour dévier la circulation de transit via d'autres axes dont il est gestionnaire sur les communes voisines ainsi que pour éviter un transit alternatif dans les villages et hameaux de la Commune de Theux.

Enfin, la Commune de Theux lui a proposé deux autres mesures qu'elle juge appropriées sur ce dossier :

- désigner un coordinateur pilote chargé d'étudier le plan de mobilité à mettre en place pour les itinéraires de déviation, et les outils de communication à développer pour la bonne information des usagers ;
- imposer dans le cahier spécial des charges du marché de travaux, un travail en pauses (6h00-14h00 et 14h00-22h00) et/ou les week-ends et jours fériés, de manière à réduire la durée de ce chantier contraignant.

Monsieur le Ministre a-t-il eu des contacts avec le SPW, et plus particulièrement les Directions des routes de Verviers et de Liège, sur ce dossier ?

Quelles dispositions prévoient-elles de prendre pour dévier ce transit important ?

Quelle est sa position concernant les propositions de désigner un coordinateur pilote pour ce chantier et de réduire la durée de celui-ci via un cahier spécial des charges demandant un régime de travail très soutenu (pauses, week-ends, jours fériés...) ?

Quelle information sera donnée aux citoyens et aux usagers quotidiens sur ces travaux ?

Par quel canal ? Dans quel délai ?

De manière générale, pourrait-il refaire le point sur ce dossier ?

Réponse du 30/04/2021

de HENRY Philippe

Mon cabinet a bien entendu des contacts réguliers avec les Directions des routes de Verviers et de Liège sur les futurs chantiers en préparation.

Le dossier de réaménagement de la Chaussée de Verviers (N657) est actuellement en cours d'études avec le bureau d'études mandaté Greisch. Différents avant-projets sont présentés et doivent faire l'objet d'études détaillées.

À ce stade, il est trop tôt pour privilégier l'une ou l'autre solution de déviation.

Quand l'étude sera plus avancée, la Direction des Routes de Verviers abordera bien évidemment la question du phasage et de la mobilité qui en découle avec les Communes et les Zones de Police ; celle-ci sous l'égide du fonctionnaire dirigeant. Des conditions particulières pourraient être imposées aux futurs soumissionnaires sous l'angle technique, juridique et administratif.

Il est par ailleurs inévitable que tout chantier entraîne des nuisances tant pour les riverains que pour le trafic qui y passe, même en agissant pour les réduire au maximum.